



Succession par représentation du demi frère ou de la mère

Par **Aurélie33520**, le **20/06/2021** à **11:49**

Ma grand mère par alliance a eu 3 enfants ; 2 sont décédés dont le mari de ma mère. Je suis née d'un 1er mariage.

Ma mère et mon beau père ont eu un enfant, décédé. Ma mère est elle même décédée (mon demi frère en premier, ma mère en seconde et mon beau père en 3ème)

Est ce que j'entre dans la succession en représentation de ma mère ou demi frère au décès de ma grand mère par alliance ?

Par **fabrice58**, le **20/06/2021** à **13:53**

Bonjour

en aucun cas, il n'y a pas de représentation par "demi frère" ou belle fille.

cordialement